



Monsieur Philippe DELAPLACETTE
Maire
COMMUNE DE CHAMPAGNE
Rue Lamartine
07340 CHAMPAGNE

Saint-Vallier, le **- 8 NOV. 2022**

Objet : Avis de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche sur le projet de modification simplifiée n°1 de votre PLU

Affaire suivie par : Catherine GUILLAUD-LAUZANNE / c.guillaud-lauzanne@portededromardeche.fr
Pôle Aménagement / service habitat et urbanisme

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de votre commune, que nous avons réceptionné le 04 octobre 2022 et je vous en remercie.

Cette modification simplifiée consiste à réctifier le règlement de la zone Nt suite au recours grâcieux du Préfet.

Après analyse du dossier, je vous informe que ce projet de modification simplifiée n°1 n'appelle pas de remarques particulières au regard des compétences portées par la Communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Ainsi, la Communauté de communes émet un **AVIS FAVORABLE** sur votre projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

Je vous prie d'agrèer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre JOUVET
Président de Porte de DrômArdèche
Maire de Saint-Vallier